

# COMMUNE DE CHATELLERAULT

## Délibération du conseil municipal

du 13 février 2014

n° 1

page 1/2

**RAPPORTEUR : Monsieur Jacques DUMAS**

**OBJET : Modification et mise à jour du tableau des effectifs**

*Mesdames, Messieurs,*

*1/ A la suite de la vacance des postes de :*

- Responsable de l'entretien des terrains sportifs au sein du service cadre de vie après le départ à la retraite de l'agent l'occupant,*
- Responsable de l'unité mécanique au sein du service logistique pour au détachement de longue durée de l'agent l'occupant,*

*il est nécessaire de recruter. Il vous est donc proposé d'autoriser le recrutement d'agents non titulaires sur ces postes, la recherche de fonctionnaires ayant été infructueuse.*

*2/ Suite aux départs à la retraite d'un agent de manutention au sein du service logistique, d'un serrurier-métallier, d'un plombier-chauffagiste au sein du service gestion et entretien du patrimoine bâti et d'un agent de surveillance des parkings au sein du service déplacements, il est nécessaire de créer des postes d'adjoints techniques de 2ème classe à temps complet, les agents partis détenant des grades supérieurs d'avancement.*

*Par ailleurs, suite à l'ouverture de nouveaux parkings et à l'extension et à la modification des horaires d'ouverture et de surveillance des parkings, il est nécessaire de recruter un autre agent de surveillance des parkings à temps complet sur le grade d'adjoint technique de 2ème classe.*

*Il vous est donc proposé la modification du tableau des effectifs par la création de 5 postes d'adjoint technique de 2ème classe à temps complet.*

\* \* \* \* \*

**VU** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

**VU** la délibération n°7 du conseil municipal du 12 décembre 2013, portant modification et mise à jour du tableau des effectifs,

**CONSIDERANT** que :  
- le service cadre de vie a besoin pour son bon fonctionnement d'un responsable de l'entretien des terrains sportifs,  
- le service logistique a besoin pour son bon fonctionnement d'un responsable de l'unité mécanique et d'un agent de manutention,  
- le service gestion et entretien du patrimoine bâti a besoin pour son bon fonctionnement d'un serrurier-métallier et d'un plombier-chauffagiste,  
- le service déplacements a besoin pour son bon fonctionnement de deux agents de surveillance des parkings,

## COMMUNE DE CHATELLERAULT

### Délibération du conseil municipal

du 13 février 2014

n° 1

page 2/2

**CONSIDERANT** qu'à défaut de candidatures d'agent titulaire ou lauréat de concours correspondant au profil du poste, celui-ci peut être pourvu par un agent non titulaire conformément à l'article 3-2 de la loi n°84-53 susvisée,

**CONSIDERANT** qu'il convient de créer 5 postes d'adjoint technique de 2ème classe à temps complet,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **décide le recrutement d'un agent non titulaire** à temps complet sur le poste de responsable de l'entretien des terrains sportifs et rémunéré sur la base du grade d'agent de maîtrise à l'indice brut 299 pour une durée d'un an.

Le coût de ce recrutement, soit 30864€ en année pleine, est inscrit au budget 2014.

- d'autoriser monsieur le maire, ou son représentant, à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

- **décide le recrutement d'un agent non titulaire** à temps complet sur le poste de responsable de l'unité mécanique du service logistique et rémunéré sur la base du grade d'agent de maîtrise à l'indice brut 299 pour une durée d'un an.

Le coût de ce recrutement, soit 30864€ en année pleine, est inscrit au budget 2014.

- d'autoriser monsieur le maire, ou son représentant, à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

- **décide la création des postes suivants au tableau des effectifs (voir annexe) :**

#### FILIERE TECHNIQUE

- **5** postes d'adjoint technique de 2ème classe à temps complet,

Le coût de cette création a été prévu au budget 2014.

#### UNANIMITE

Certifiée exécutoire  
Par le maire de CHATELLERAULT  
Transmis à la sous-préfecture, le 18/02/2014 n° 879  
Publié au siège de la mairie, le 17/02/2014

Pour ampliation,  
Pour le président et par délégation,  
La Directrice Générale Adjointe  
Emmanuelle ADAM